

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 28 Mai 2021

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 22 mai 2021. Mesdames et Messieurs les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 28 Mai 2021.

ORDRE DU JOUR :

- I. **APPROBATION DU PV DU 30 AVRIL 2021**
- II. **POINT SUR LA CRISE SANITAIRE**
- III. **QUESTIONS FINANCIÈRES**
- IV. **QUESTIONS SCOLAIRES**
- V. **URBANISME - ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
- VI. **PERSONNEL**
- VII. **TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX**
- VIII. **INTERCOMMUNALITÉ**
- IX. **MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS**
- X. **QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES**
- XI. **PROCHAINE RÉUNION**

Présents : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Cathie GUIBERTEAU, Mathieu BOURRIER, Francis BORDET, Jeannick GUILLOT, Chantal WALLON-PELLO, Laurence PACAUD, Stéphane TRIFILETTI, Jérôme TISSIDRE, Olivier BURY, Pauline REINACHTER, Aline CHIAPPERO.

Absents excusés : Marie NEVEUR (pouvoir à Mathieu BOURRIER), Fabrice CAZAVANT.

Secrétaire de séance : Francis BORDET

I. APPROBATION DU PV DU 30 AVRIL 2021

Le procès - verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 avril 2021 a été approuvé à l'unanimité.

II. POINT SUR LA CRISE SANITAIRE

Taux d'incidence :

Charente-Maritime : 38,6

Nouvelle-Aquitaine : 78

Taux de positivité :

Charente-Maritime : 1,7 %

Nouvelle-Aquitaine : 2,7 %

En Charente-Maritime, 70 personnes sont hospitalisées, dont 9 en réanimation.

Taux de vaccination :

Charente-Maritime : 39,6 % ont reçu la 1^{ère} dose, 19,7 % la 2^{ème} dose.

Nouvelle-Aquitaine : 37,2 % pour la 1^{ère} dose, 18,2 % la 2^{ème} dose.

318 décès sont à déplorer en Charente-Maritime depuis le début de la pandémie.

Ce qui changera au 30 juin :

- Levée du couvre-feu
- Pass sanitaire pour les événements extérieurs et intérieurs de plus de 1 000 personnes.

- Levée des limites de jauge dans les établissements recevant du public.
- Reprise des festivals de plein air debout : 4m² par festivalier. Pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes.

III. **QUESTIONS FINANCIÈRES**

1) **Convention avec les Canotiers**

Le Maire expose l'évolution de l'activité de la SARL Les Canotiers et rappelle l'existence d'une convention d'occupation du domaine public avec Les Canotiers.

Il détaille les nouvelles propositions en matière d'occupation des espaces publics à proximité de la zone de baignade et de nuisance olfactive qui seront retranscrites dans la convention.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention dans les nouveaux termes proposés.

2) **Ajustement Budgétaire n°1**

Le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements de crédits décrits ci-dessous :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (chapitre) - Opération	Montant	Article (chapitre) - Opération	Montant
2135(21) Installation générale, agencements	800.00	021 (021) Virement de la section de fonctionnement	800
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
023 (023) Virement à la section d'investissement	800.00		
615221 (011) Bâtiments publics	4 900.00		
678 (67) Autres charges exceptionnelles	-5 700.00		
Total Dépenses	800	Total Recettes	800

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°1 décrite ci-dessus.

3) **Cession de la licence IV de l'Auberge de la Charente**

Les anciens propriétaires de l'Auberge de la Charente ont proposé à la vente une licence IV qui pourrait intéresser la SARL « Les Canotiers ».

4) **Modification Délibération Tarifs du Port**

Le Maire indique qu'il convient de rectifier une erreur constatée dans la délibération 20210409_11 du 09 avril 2021.

Au paragraphe tarification port de plaisance à l'année, colonne PONT/BERGES ET CHENAL, il faut lire PONTON (9 mois) du 16.09 au 14.06 ; BERGES ET CHENAL (3 mois) du 15.06 au 15.09.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la modification.

IV. **QUESTIONS SCOLAIRES**

1) **Protocole sanitaire**

Peu de changements.

Il n'y aura pas de tests salivaires pour les enfants.

Les tests pour les enseignants et le personnel sont arrivés.

2) **Personnel**

Une réunion du personnel a eu lieu le 11 mai :

Passage au régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat pour la secrétaire du SIVOS.

Concernant la mutuelle des agents, il y a eu une hausse des prélèvements sans hausse de la participation de l'employeur.

Celle-ci qui fera l'objet d'une régulation progressive devra être augmentée de 20% d'ici 2025.

Pour compenser la hausse de la mutuelle, le montant des chèques-cadeaux sera majoré d'environ 6 € en 2021.

Il faudra trouver une personne qui accepte de faire 4h de ménage en remplacement d'un agent qui part à la retraite en octobre.

Du matériel spécifique sera acheté pour aider la cantinière de Crazannes dans son travail.

3) **Restauration scolaire :**

Une étude des tarifs a été réalisée sur l'ensemble des Communes de Cœur de Saintonge.

Port- d'Envaux est dans la moyenne avec 2,55 euros par enfant et par repas pour 2,56 € de moyenne pour les autres communes de la Communauté de Communes (CDC).

Concernant les adultes, le ticket est à 3,40 € à Port- d'Envaux alors que la moyenne sur la CDC est à 5 €.

Certaines communes ont commencé à appliquer la loi EGALIM (50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques) d'autres non. Pour Port d'Envaux une augmentation de 10 centimes pourrait permettre d'absorber la hausse occasionnée par l'application de cette loi.

Il faudra trouver un compromis avec Transgourmet pour avoir 25% d'aliments bio et de qualité dans les menus à partir de janvier 2022.

La prochaine réunion du SIVOS aura lieu le 22 juin.

Il est à noter une baisse des effectifs du centre de loisirs le mercredi après-midi en raison de la reprise des activités extra-scolaires.

Projets du Centre de Loisirs :

- Le projet drone et photos a eu lieu.
- Le projet théâtre est prévu début juillet.

V. **URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT**

1) **Compte-rendu de la réunion des commissions Environnement et Urbanisme du 21 Mai.**

Le Maire a présenté une méthodologie de management par objectifs : la méthode SMART dont les objectifs sont :

- **Spécifique** : défini clairement et lisible,
- **Mesurable** : qui permet la quantification des progrès,
- **Acceptable** : qui tient compte des possibilités et suscite l'adhésion,
- **Réaliste** : qui tient compte des conditions existantes,

- Temporellement définie : respect d'un calendrier.

Il a proposé de travailler sur des objectifs environnementaux et 5 thématiques particulières ont été retenues :

- Energie,
- Gestion des bois,
- Protection de la biodiversité,
- Réduction des déchets ménagers,
- Alimentation bio et de qualité dans les cantines.

Pour chacune de ces thématiques un plan d'action avec échéancier a été défini et des Conseillers Municipaux se sont proposés pour travailler sur ces objectifs environnementaux en tant que référents.

Labellisation « territoire bio engagé »

Le Maire a proposé au Conseil Municipal la mise en œuvre d'actions concrètes visant à démontrer que la Commune va dans le sens de la labellisation :

- Organisation d'un marché de producteurs bio,
- Promotion de la production locale,
- ...

Des actions qui pour certaines, ne peuvent être immédiates car elles doivent s'appuyer sur des structures qui permettent d'assurer une continuité de service.

Le regroupement de la production locale sur un rayon d'environ 150 km devra être organisé à un niveau autre que celui de la Commune.

Le Maire a fixé un délai d'un an pour atteindre cet objectif.

Commune zéro déchets

Il s'agit d'améliorer le tri sélectif en réduisant la consommation de déchets ultimes de 170 kg/habitant actuellement à 130 kg d'ici 5 ans.

Pour ce faire, il faudra mieux communiquer, proposer des réunions d'information sur le tri et appliquer le programme Zéro Déchets d'ici fin 2021.

S'agissant du restaurant scolaire, Il faudra également se fixer comme objectif, l'augmentation de l'utilisation des produits Bio et de qualité, 20 puis 50% d'ici le 1^{er} janvier 2022.

Enfin, comme mentionné au paragraphe précédent, promouvoir la production locale et organiser un marché de producteurs Bio.

2) Compte-rendu de la visite du CEN (Conservatoire des espaces naturels)

Le CEN pourrait acquérir des parcelles de bois situées sur la Commune de Port d'Envaux : Bois de la Tour : 28 hectares, riche en chênes remarquables et un autre bois situé au-dessus du Peu d'une superficie de 10 hectares, très intéressant pour sa diversité faunistique et floristique.

Le CEN pourrait mettre en œuvre une gestion différenciée avec un protocole qui impacterait le moins possible l'écosystème et ainsi lancer un appel d'offres vers des entreprises répondant à ces critères.

3) Achat de terrains

Le 26 Mai, la Commune a fait l'acquisition de 4 parcelles de terrain :

- La parcelle YI 81 située à proximité du lavoir de Saint-Saturnin,
- Les parcelles AC 347, YM 51 et YM 52 proches de la fontaine de la Bonaudrie,

Afin de maintenir un sentier de service entre la fontaine de la Bonaudrie et le Chemin des Lavandières, il reste à acquérir une petite parcelle appartenant à Madame Nicole Masselot. Cette parcelle devra être bornée par un géomètre (à charge financièrement de la Commune).

4) Modification de la délibération sur la prescription du PLU

Cette délibération annule et remplace la délibération 20210409_09 du 09 avril 2021.

Considérant que le PLU de Port d'Envaux n'est pas compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé le 08 août 2017 par le Pays de Saintonge Romane,

Considérant la nécessaire prise en compte de nouvelles dispositions législatives des lois pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) en terme d'objectifs de modération de consommation d'espace, de préservation de l'environnement et pour l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN),

Considérant la nécessité de faire évoluer et mettre à jour les dispositions règlementaires pour assurer une simplification, une clarification, une actualisation et une meilleure efficacité des règles opposables aux demandes d'autorisation d'urbanisme,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de :

1. prescrire la révision générale du PLU afin de répondre aux objectifs suivants :
 - Analyser le territoire de la commune et les perspectives d'évolution de ce dernier,
 - Maintenir le dynamisme économique du centre-bourg et la diversité des activités,
 - Maitriser l'étalement urbain et l'organisation de l'espace communal tout en répondant aux besoins en logement de la Commune, en redéfinissant clairement l'affectation des sols,
 - Protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers, préserver les continuités écologiques et les paysages
 - Préserver le cadre de vie des habitants et favoriser le développement des liaisons douces.
2. confier conformément aux règles des marchés publics une mission de maitrise d'œuvre pour la révision du PLU à un cabinet d'urbanisme non choisi à ce jour
3. de fixer les modalités de concertation prévues par les articles L132-7 à L132-13, R 132-4 à R132-9 du code de l'urbanisme de la façon suivante :
 - Affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires,
 - Articles dans le bulletin municipal,
 - Deux réunions publiques avec la population,
 - Exposition publique pendant la phase d'étude du PLU,
 - Dossier disponible en mairie,
 - Présentation du projet sur le site internet de la Commune,
 - Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure, en Mairie aux heures et jours habituels d'ouverture,
 - Possibilité d'écrire au Maire
 - Tenue de permanences en mairie par M le Maire, l'adjoint délégué à l'urbanisme ou des techniciens dans la période d'un mois précédent « l'arrêt du projet de PLU » par le Conseil Municipal.

4. de donner délégation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la révision du PLU
5. de solliciter l'Etat conformément à l'article L 132-15 du Code de l'Urbanisme qu'une dotation soit allouée à la Commune pour compenser les dépenses nécessaires à la révision du PLU
6. d'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du PLU au budget de l'exercice considéré en section d'investissement
7. d'associer à la révision du PLU, les personnes publiques citées aux articles L.132-7, L.132-9 et L.132-10 du code de l'urbanisme
8. de consulter au cours de la procédure, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L.132-12 et L.132-13
9. Conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :
 - au Préfet de Charente-Maritime,
 - au Président du Conseil Régional,
 - au Président du Conseil Départemental,
 - aux Présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie, de Métiers et de l'Artisanat et d'Agriculture,
 - au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent en matière de programme local de l'habitat, dont la Commune est membre,
 - au Président de l'Etablissement Public chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du schéma de cohérence territoriale lorsque le territoire objet du plan est situé dans le périmètre de ce schéma,
 - au Président de l'EPCI dont est membre la commune lorsque cet établissement public de coopération intercommunale n'est pas compétent en matière de plan local d'urbanisme.
10. Conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la modification.

5) Entretien des espaces verts

Désherbeur à air chaud : retour d'expérience

Le désherbeur thermique a montré son efficacité, tant en ce qui concerne les inter-tombes au cimetière que sur les trottoirs où son utilisation a nécessité deux personnes.

Afin de pouvoir travailler de façon autonome, il faudra envisager l'achat d'une bouteille de gaz portée à dos d'homme.

Achat d'une tondeuse à gazon

Le projet d'achat d'une tondeuse plus légère avec un carter en acier est à l'étude.

Autres points relatifs aux espaces verts :

- Au Pré Valade, il a été constaté qu'une maladie se développait sur les frênes.
- Intervention d'une équipe d'élagueurs du lycée du Petit Chadignac, Centre de Formation et de Promotion Professionnelle Agricole (CFPPA) à la fontaine de la Bonaudrie
- 2 000 végétaux ont été plantés dans les massifs du Pré Valade,
- Les graminées semées dans les allées du cimetière commencent à s'installer.

6) Projet immobilier de la SCI du Clouzy

Le Maire a rencontré de potentiels acheteurs de l'usine Ferret qui sont entre autres collectionneurs de voitures anciennes et qui pourraient remettre l'usine en état afin d'y installer leur collection.

VI. PERSONNEL

VII. TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX

1) Travaux réalisés par les employés communaux

- Remplacement de la résistance du chauffe- eau de la salle des fêtes,
- Réparation d'une fuite d'eau à l'école,
- Entretien de la salle polyvalente,
- Réparation et pose des panneaux électoraux,
- Entretien et tontes des espaces verts,
- Fertilisation des allées du cimetière avec de l'engrais bio,
- Désherbage par choc thermique au cimetière, autour de l'église, de l'atelier municipal, de l'école et rue des armateurs,
- Débroussaillage et élagage de végétaux,
- Préparation du terrain et plantation de 2000 végétaux au Pré- Valade,
- Arrosage des arbres et plantations,
- Abattage de 9 jeunes frênes atteints de Chalarose sur le parking du Pré-Valade,
- Pose d'enrobé et balayage des routes avant le point à temps,
- Désherbages des trottoirs et caniveaux,

Les brigades vertes ont effectué du débroussaillage et participé à la plantation des fleurs.

La Communauté de Commune a réalisé le point à temps.

Un total de 11 jours de congés a été pris par les agents techniques pendant le mois de Mai.

2) Projets de travaux

Plantation d'arbres au Pré- Valade en remplacement des jeunes frênes atteints de Chalarose.

3) Travaux réalisés par des entreprises

Les travaux de réfection du pont de Mouilleped sont terminés.

4) Projet de la Galaxie des Pierres Levées

Le chantier comprend l'aménagement du champ des 360 mégalithes. Après décapage du terrain des merlons seront constitués autour du champ.

Les pierres déjà sculptées, une cinquantaine, seront installées dans le champ des Mégalithes ainsi que des pierres d'attente qui seront remplacées au fil du temps dès que de nouvelles pierres seront sculptées.

Il sera également procédé à l'aménagement du parking.

Le démarrage du chantier est reporté en septembre afin d'éviter de faire des travaux pendant la période estivale.

La fin du chantier est toujours planifiée avant la fin de l'année pour une ouverture au public en 2022.

5) Projet d'installation d'un manège à proximité de la Charente

Ce projet n'a pas retenu l'attention du Conseil Municipal.

6) Modification des statuts du Syndicat de Voirie 17

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 31 Mars 2021, le Comité Syndical du Syndicat Départemental de la Voirie, a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la modification des statuts devenue nécessaire à la mise en adéquation de son mode d'action et de fonctionnement auprès de ses membres.

Par ailleurs, de nouveaux membres ont exprimé leur souhait d'adhésion auprès du Syndicat de la Voirie.

Ainsi, les éléments principaux des statuts proposés sont les suivants :

1) Les structures et collectivités souhaitant devenir membres du Syndicat :

- Le Conseil départemental,
- La Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan,
- La Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique,
- La Communauté d'Agglomération de Saintes,
- La Communauté de Communes de la Haute-Saintonge,
- La Communauté de Communes du Bassin de Marennes,
- La Communauté de Communes des Vals de Saintonge,
- La Ville de Rochefort,
- Le SIVU Brizambourg - Bercloux - Ecoyeux,
- Le SIVOM Barzan – Chenac Saint Seurin d'Uzet,
- Le SIVOM Migron - Le Seure - Villars les Bois,
- Le SIVOM Saint Césaire – Saint Bris des Bois,
- Le Syndicat Intercommunal des Cantons de Montguyon et Montlieu.

2) Le Syndicat de la Voirie, Syndicat mixte fermé, devient un Syndicat mixte ouvert de type restreint, sans transfert de compétence.

3) Le Syndicat de la Voirie intervient en « prestataires de services » avec un fonctionnement de « quasi-régie », dans la conception et la réalisation d'infrastructures, à la demande des membres, dans l'exercice de leurs compétences :

- Voirie et pluvial,
- Développement économique,

- Développement touristique, infrastructures et développement, modes de déplacements doux.

4) La représentativité auprès du Syndicat de la Voirie :

- Pour les communes de moins de 15 000 habitants : maintien de la représentativité indirecte de niveau cantonal à raison de :
 - Pour une population totale de communes syndiquées au sein d'un même canton, inférieure ou égale à 7 500 habitants : 1 délégué titulaire.
 - Pour chaque tranche supplémentaire ou fraction de tranche de 7 500 habitants de population cantonale : 1 délégué supplémentaire sera élu avec un maximum de 4 délégués titulaires par canton.
- Pour les Communes de 15 000 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunales :
 - Désignation de deux délégués titulaires
- Pour le Conseil départemental :
 - Désignation d'un délégué titulaire.

Chaque délégué titulaire sera assisté d'un premier suppléant et d'un second suppléant, à l'identique des statuts précédents.

Le Conseil Municipal :

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-18, L. 5211-20 et L.5721-1 et suivants,

Considérant que le périmètre du Syndicat de la Voirie peut être étendu, par arrêté du représentant de l'État ; la modification étant subordonnée à l'accord des organes délibérants des candidats et du Syndicat de la Voirie ;

Considérant que chaque membre du Syndicat dispose d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification de la délibération du Comité Syndical, pour se prononcer sur les modifications envisagées et sur l'intégration de nouveaux membres ;

Considérant que la transformation de la structure en syndicat mixte ouvert nécessite l'accord unanime des membres ;

Considérant que la commune de Port d'Envaux est représentée au niveau cantonal auprès du Syndicat de la Voirie. Cette représentativité n'étant pas modifiée par le changement de statuts, la Commune de Port d'Envaux n'a pas à désigner de nouveaux représentants ;

A l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'admission des nouveaux membres au Syndicat Départemental de la Voirie,
- D'approuver les modifications statutaires telles que votées par le Comité syndical et portant transformation de la structure en Syndicat mixte ouvert restreint ;

VIII. INTERCOMMUNALITÉ

1) Situation du Pays de Saintonge Romane

Le prochain Conseil Communautaire de la CDA de Saintes qui doit désigner le délégué de la commune de Thénac aura lieu le 6 juillet prochain. C'est seulement à l'issue de ce Conseil que les instances du Pays de Saintonge Romane pourront être renouvelées.

IX. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS

1) Manifestations passées

Association	Evènement	Date	Commentaire
Mairie	Commémoration de la fin de la guerre 1945	S 8	Manifestation organisée en petit comité, en respectant les normes sanitaires.
APE	Tombola		450 lots étaient à gagner. En majorité ils ont été offerts par les commerçants et artisans des alentours. Grâce à cette opération l'association a récolté 3 000 €.

2) Manifestations à venir

Association	Evènement	Date	Commentaire
Panloy	Ouverture	1/06	ouverture de la saison
Spiruline de Port d'Envaux	Inauguration	11/06	17h - visite sur le site tous les vendredis à 18h
APE	Assemblée Générale	11/06	18h
Les Lapidiales	1 ^{ère} rencontre	12/06	18h - rencontre avec les sculpteurs : Jésus NOMATO - Mathieu HARZO
Triathlon	33e édition du Triathlon. Passage à st James	12 et 13/06	Samedi Duathlon des jeunes 6-9 ans et 10-13 ans de 14h30 à 17h30 Dimanche Duathlon (championnat de France jeunes) de 14h à 17h15
La Ronde des Pierreux	Canicross, canitrotinette, canivit, canimarche	13/06	De 8h à 16h - bois des sables /du buisson chemin du Chêne Besson. Renseignements : facebook/larondedespierreux@orange.fr
Mairie	Elections Départementales et Régionales	20 et 27/06	8h à 18h - salle Polyvalente
Les Lapidiales	Journée de la Terre	19/06	Modelage, ateliers enfants. Céramique des Caraïbes, démonstration, cuisson au four.
Accueil périscolaire	Sortie Famille	19/06	parc attraction et animalier de " Gujan Mestras" tarif en fonction du quotient familial réservation jusqu'au 1er juin au 05 46 91 87 84
Les Lapidiales	Assemblée Générale	20/06	11h

Echappée Belle	Gala de danse	26/06	19h : Gala de danse au Château de Panloy
Ecole	Fête de l'école	25/06	Annulée - Un film a été fait par les enseignants tout au long de l'année, il sera déposé sur la plateforme Beneylu.
Port d'Envallois	Festival des Epouvantails	juin à sept	Les coupons ont été remis à tous les habitants de la Commune par l'intermédiaire du Port d'Infos. La communication se fait par le site internet de la Commune, Facebook et Panneau Pocket. Les bons de participation étaient à remettre à la Médiathèque avant le 22 mai. Les épouvantails devront être vus de la rue et resteront visibles de juin à septembre. Un circuit de découverte organisé par les enfants des écoles. Il sera affiché en façade des écoles et disponible en feuillet à la Médiathèque et au Point Infos Tourisme.
Abbaye aux Dames - Mairie	Festival de Saintes - Découverte concert de musiques anciennes	29/07	Pour fêter la 50 ^{ème} édition du festival de Saintes, L'Abbaye aux dames en partenariat avec la Commune propose un moment de détente et de bien-être ou de découverte le Jeudi 29 juillet en venant écouter, à l'aide de casque binaural, les enregistrements de concerts de musiques anciennes des précédents festivals de Saintes, confortablement installé dans un transat en bord de Charente.

3) Visite du soir : spectacle du 27 juillet

Dans le cadre des visites du soir et en partenariat avec la Commune, Saintonge Romane organise une visite de l'église, des logis de la Tour, de la Prévôté et du lavoir de Saint Saturnin le 27 juillet à partir de 20h00.

La déambulation sera suivie d'un concert « hommage au jazz et au cinéma » par Maxim PLISSON Quartet à 22h15.

4) Compte-rendu de la Commission des Fêtes

Compte tenu de l'assouplissement des contraintes sanitaires, la Commission des Fêtes a proposé d'organiser la Fête Nationale du 13 juillet dans des conditions semblables à l'organisation qui avait été retenue en 2019.

5) Signature convention exposition Archéologie au pied des églises

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune accueillera l'exposition L'archéologie au pied des églises.

Cette exposition composée de panneaux explicatifs et d'objets sera visible à l'église en juillet et en août et à la médiathèque en septembre.

Une visite commentée de l'exposition est prévue le 25 septembre 2021.

Une convention régit les modalités de prêt de cette exposition.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de prêt avec le Département de la Charente-Maritime.

X. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

1) Organisation des élections du 20 et 27 juin 2021

Les élections Régionales et Départementales se tiendront les 20 et 27 juin 2021.
Les bureaux de vote installés dans la Salle Polyvalente seront ouverts de 8 à 18 heures.

2) Service civique

Le 20 décembre 2020, une volontaire Service Civique Souella Arrahmane, étudiante à l'université de Poitiers, a été recrutée par la Municipalité pour une durée de 6 mois.
Dans le cadre des missions de la Médiathèque, elle a été chargée d'accompagner la bibliothécaire afin de favoriser les actions envers les jeunes et l'inclusion numérique.
Son activité au sein de la Médiathèque se termine à la fin du mois de juin.
Bien qu'en raison des contraintes sanitaires, tous les projets n'aient pu se concrétiser, des actions comme l'animation avec le Centre de loisirs ou encore les rendez-vous du numérique ont été très appréciées.
Par ailleurs, la maîtrise de Souella pour le numérique laisse à la Médiathèque quelques beaux outils (montages photos, diaporamas) et la création du compte Instagram : [mediatheque.port.denvaux](https://www.instagram.com/mediatheque.port.denvaux).

3) Rendez-vous du numérique

Les rendez-vous du numérique se sont tenus à la médiathèque avec des cours d'informatique gratuits pour débutants et intermédiaires/avancés portant sur : l'ordinateur, Internet, le Pack Office, les smartphones et les tablettes.
4 cours ont déjà été dispensés et au total cette formation en comprendra 6.
Les retours sont positifs avec une grande satisfaction des personnes ayant suivi la formation.

XI. PROCHAINE RÉUNION

Jeudi 24 juin 2021 à 19h.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

BARREAUD

MOREAU

GUIBERTEAU

BOURRIER

BORDET

GUILLOT

WALLON-PELLO

PACAUD

CAZAVANT

TRIFILETTI

TISSIDRE

BURY

REINACHTER

CHIAPPERO